#### **COMMUNE DE CHATENAY**

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, le mardi 13 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 06 Septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06 Septembre 2022.

**Etaient présents :** M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, M. BOUVARD Thibaut, M. DESSEROIR Alexandre, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, M. SORIN Florent, FASCIANO Valérie, PLATA Sylvain, VILAR Christophe, MORANDIERE Eric

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour le groupement de commandes pour le schéma directeur d'assainissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour, de ses membres présents et représentés.

M. Thibaut BOUVARD a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 Mai 2022 par le Conseil Municipal.

## <u>I- DELIBERATION GROUPEMENT DES COMMANDES POUR LE SCHEMA DIRECTEUR</u> D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

- La communauté de communes des portes Eureliennes d'Ile de France propose une convention qui a pour objet de passer un marché pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées avec un volet patrimonial et plan de zonage intégrant les eaux pluviales.
  - Désigner la CC des Portes Euréliennes d'Île de France en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé
  - Autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Après avoir délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### II DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

Monsieur Le Maire expose

Suite au départ de LACROIX Laëtitia, il convient de procéder à une nouvelle désignation des délégués du CNAS.

Proposition:

Laurent DAGUET......délégué élu Vanessa MAILLIART.....déléguée agent

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

# **COMMUNE DE CHATENAY**

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France



#### III- DEMATERIALISATION DES ACTES DE L'URBANISME

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention entre la préfecture d'Eure-et -Loir et notre mairie a été passée en Mars 2022 pour la dématérialisation des actes au titre du contrôle de légalité. Les actes d'urbanisme ne faisaient pas partie de cette convention (article 16).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant à la convention afin de pouvoir désormais transmettre les actes d'urbanismes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention.

### IV- VALIDATION DU REGLEMENT DU MARCHE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le règlement du marché qui a été établi le 21 Juin 2022 a été validé par la Fédération Nationale Des Marchés de France.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement.

## **V-CHOIX DELEGUE INFO GEO**

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ de Madame LACROIX Laëtitia, il convient de procéder à une nouvelle désignation du délégué d-INFO GEO.

Proposition:

MAILLIART Vanessa

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## VI- CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose :

La trésorerie nous fait part qu'il existe des créances irrecouvrables de 2017 à 2019 et nous demande de procéder à un transfert de compte pour pouvoir les solder.

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
COMPTE 6588		-87.48
COMPTE 6541		+87.48

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### Questions diverses:

- Le Maire demande au Conseil s'il faut changer les amplitudes horaires de l'éclairage public suite aux demandes lors du conseil municipal précèdent.
  - Le Conseil Municipal préfère rester sur les horaires habituels.
- Repas des Ainés: Monsieur le Maire propose de recommencer le repas (avant covid) et de garder le colis pour nos aînés qui ne peuvent se déplacer. Le repas sera prévu mi-Janvier, à reparler au prochain conseil.
- Noël des enfants : Monsieur le Maire souhaite garder le cadeau pour les enfants de maternelle. Le Conseil propose de prévoir une sortie pour les primaires (Bowling, Laser Game, Trampoline Park).
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Croq vit Frais.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

# **COMMUNE DE CHATENAY**

#### Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France



- Monsieur le Maire informe le renouvellement a Panneau Pocket qui propose 3 abonnements différents. Le conseil Municipal choisi l'option 3 : « 3 ans d'abonnement à 390 euros et un semestre offert »
- Les Amis de Châtenay nous font part par mail de leur programme de fin d'année dans le village. En réponse à leur demande, le conseil municipal fera part de sa décision par courrier.
- Demande d'un nouveau commerçant ambulant pour venir sur notre commune « CHEZ TITI » épicerie ambulante. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Concernant les travaux pour le city stade, nous sommes dans l'attente de l'accord de la région pour la subvention ainsi que pour la subvention de la CAF (passe en commission en Octobre).
- Il nous a été demandé par les pompiers de Baudreville que la bouche à incendie près de l'Eglise soit bien dégagée par l'agent technique des herbes hautes.
- Le Conseil Municipal souhaite savoir s'il est possible de participer à une démonstration de désincarcération avec les Pompiers de Baudreville.
- Il nous a été dit que le balayage des rues n'a pas été fait correctement à certains endroits et n'est pas passé impasse de Barjouville. Nous allons vérifier le contrat pour rectifier si besoin pour la rue qui n'a pas été faites.
- Le Conseil Municipal souhaiterait qu'il y ait un marquage provisoire aux abords de la Mare.
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaite qu'un rappel soit fait sur Panneau Pocket, affichage et courrier aux résidents de Châtenay sur les règles de vie de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire de séance,

Thibau BOUVARD

Le Maire.

Laurent DAGUET

